

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 25 avril 2018

Date d'émission: 3 août 2007

No de fiche: 269A-17a

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC S2 (Partie A) (GN et GY)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composite polymère ARC. Réparation des avaries causées par les chocs, l'abrasion, l'érosion ou la corrosion; reconstruction des surfaces usées; remplissage des trous et des fentes; création de surfaces résistant bien à l'abrasion.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 - Tel. 905-335-5055
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Skin Irrit. 2, H315
Skin Sens. 1, H317
Eye Irrit. 2A, H319
Aquatic Chronic 2, H411

2.1.2. Classification conforme au SIMDUT 1988 du Canada

D2A: Matières très toxiques ayant d'autres effets; D2B: Matières toxiques ayant d'autres effets

2.1.3. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:	P261	Éviter de respirer les brouillards/les aérosols.
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P391	Recueillir le produit répandu.

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	30-40	25068-38-6 500-033-5, et 9003-36-5*	ND	Eye Irrit. 2A, H319** Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
	10-20	500-006-8	01-211945 4392-40	Aquatic Chronic 2, H411
Carbure de silicium	10-20	409-21-2 206-991-8	ND	Non classé***
Silice (Quartz)	1-4	14808-60-7 238-878-4	ND	Non classé***
Dioxyde de titane	1-3	13463-67-7 236-675-5	01-211948 9379-17	Non classé***

*Autre no. CAS: 28064-14-4. **S'applique uniquement au no CAS 25068-38-6. ***Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
Contact avec l'épiderme:	Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion:	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irrite modérément les yeux et la peau. Peut causer les éruptions ou l'urticaire, qui peuvent sensibiliser la peau. Les fortes concentrations de vapeur résultant du chauffage ou de la pulvérisation peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Il n'en existe pas de connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

Ingrédients dangereux	VME ¹		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	–	–	–	–
Carbure de silicium	–	10	(total) (alvéolaire)	10 3
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,1	(alvéolaire)	0,025
Dioxyde de titane	(en Ti)	10	–	10

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**Travailleurs**

Substance	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL
Résines époxydiques (no. CAS 9003-36-5)	Par inhalation	Effets locaux aigus / Effets systémiques aigus	aucune donnée disponible
		Effets locaux chroniques	aucune donnée disponible
		Effets systémiques chroniques	29,39 mg/m ³
	Cutanée	Effets locaux aigus	0,0083 mg/cm ²
		Effets systémiques aigus / Effets locaux chroniques	aucune donnée disponible
		Effets systémiques chroniques	104,15 mg/kg p.c./jour
Dioxyde de titane	Par inhalation	Effets chroniques	10 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Substance	Objectif de protection environnementale	PNEC
Résines époxydiques (no. CAS 9003-36-5)	Eau douce	0,003 mg/l
	Eau de mer	0,0003 mg/l
	Eau, rejets discontinus	0,0254 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiments d'eau douce	0,294 mg/kg
	Sédiments marins	0,0294 mg/kg
Dioxyde de titane	Sol (agricole)	0,237 mg/kg
	Eau douce	0,127 mg/l
	Eau de mer	> = 1 mg/l
	Eau	0,61 mg/l
	Sédiments d'eau douce	> = 1000 mg/kg
	Sédiments marins	> = 100 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	> = 100 mg/l
	Sol (agricole)	100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. En cas de dépassement des limites d'exposition, assurer une ventilation adéquate. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dé poussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Gants de protection: Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc butyle, nitrile).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte grumeleuse	Odeur	odeur douceâtre
Couleur	bleu	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	n'est pas applicable	Pression de vapeur à 20° C	Inconnu
Point de fusion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	0
% volatil (par volume)	< 1	pH	n'est pas applicable
Point éclair	> 93°C	Densité relative	1,6 kg/l
Méthode	Tagliabue, vase clos	Coefficient (eau/huile)	< 1
Viscosité	50K cps @ 25°C	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Température de décomposition	aucune donnée disponible	Solubilité dans l'eau	insoluble
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas applicable

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun

10.5. Matières incompatibles

Bases et acides minéraux forts, bases organiques fortes et agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, les aldéhydes, les acides et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la situation chez les personnes ayant une indisposition de la peau ou des yeux pré-existante et des allergies de la peau.

Toxicité aiguë -**Par voie orale:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Carbure de silicium	DSENO, rat	2000 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, rat	> 10000 mg/kg

Par voie cutanée:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	DL50, lapin	> 2000 mg/kg
Carbure de silicium	DSENO, rat	2000 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, lapin	> 10000 mg/kg

Par inhalation: Les fortes concentrations de vapeur résultant du chauffage ou de la pulvérisation peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 25068-38-6)	CL0, rat, 5-8 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Dioxyde de titane	CL50, rat, 4 h	> 6,82 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	Irritation de la peau, lapin	Irritation modérée
Dioxyde de titane	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 25068-38-6)	Irritation des yeux, lapin	Irritation modérée
Dioxyde de titane	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant
Dioxyde de titane	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales: Résines époxydiques, Carbure de silicium, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas d'inhalation. Le CIRC a classé le dioxyde de titane inhalé comme cancérogène possible pour l'homme (groupe 2B). La silice, le carbure de silicium et l'oxyde de titane contenus dans ce produit ne se séparent pas du mélange et ne deviennent pas d'eux-mêmes aérogènes. Par conséquent, ils ne présentent pas de danger quand ils sont utilisés normalement. Résines époxydiques, Carbure de silicium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Résines époxydiques, Carbure de silicium, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique: Résines époxydiques, Carbure de silicium, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition répétée: Résines époxydiques, Carbure de silicium, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Les résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) sont toxiques pour les organismes aquatiques et peuvent entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles).

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700): ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OECD 301F, 28 jours: 5%). Carbure de silicium, Silice (Quartz), Dioxyde de titane: substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700): $\log K_{o/e} = 2,64 - 3,78$, faible risque de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700): s'il pénètre dans le sol, ce produit est mobile et risque de contaminer les eaux souterraines ($\log K_{oc} \leq 3,65$).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Les liquides stabilisés et solidifiés mis dans des contenants scellés peuvent être envoyés en décharge dans une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux (appartient à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE). Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:	UN3082
TMD:	UN3082
US DOT:	UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN)
TMD:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN)
US DOT:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:	9
TMD:	9
US DOT:	9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:	III
TMD:	III
US DOT:	III

14.5. Dangers pour l'environnement

MARINE POLLUTANT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

US DOT: ERG NO.171,

May be shipped as NON-RESTRICTED in non-bulk packagings (119 gallons or less) by motor vehicle, rail car or aircraft.
(49 CFR 171.4(c))

IMDG: EmS. F-A, S-F

May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (IMDG CODE Amendment 37-14, 2.10.2.7)

OACI/IATA: May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (IATA Dangerous Goods Regulation 56th edition, 4.4 Special Provisions A197)

ADR: Classification code M6 Tunnel restriction code (E)

May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (ADR 2015 Volume 1, Chapter 3.3 Special Provisions 375)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE**

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux de maladies professionnelles: 51

Autres réglementations nationales: Mise en œuvre nationale de la Directive CE à laquelle il est fait référence dans la sous-rubrique 15.1.1.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 ND : Non disponible
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 US DOT : Ministère américain des transports
 VLCT: Valeur limite court terme
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

Classification	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Noms des pictogrammes de danger: Point d'exclamation, environnement

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Section 1.3.

Date de révision : 25 avril 2018

Plus d'informations: Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.